



UN EFFONDREMENT INÉLUCTABLE DES NIVEAUX DE PENSION

Le système universel de retraite à point voulu par le gouvernement n'a qu'un seul but ; **garantir la stabilité de la part des retraites dans le PIB au détriment du montant des pensions.**

Deux certitudes, une évidence !

La publication des préconisations pour « un système universel de retraite » de Jean-Paul Delevoye, nous révèle 2 certitudes.

La première porte sur le plafonnement des ressources allouées aux retraites à 14% du PIB, contre 13,8% aujourd'hui.

La deuxième concerne la croissance démographique. Dans ses dernières projections, l'INSEE prévoit une augmentation importante d'ici 2050 du nombre de retraités en raison du papy-boom et de l'accroissement de l'espérance de vie.

Évident ! Privé de ressources supplémentaires, le nouveau système aura pour inéluctable conséquence la baisse des pensions.

Baisser la valeur du point pour assurer l'équilibre

Pour pouvoir atteindre son véritable objectif, à savoir figer les ressources à leur niveau actuel, le gouvernement entend instaurer un système de retraite à point. Idéal pour permettre des ajustements automatiques en fonction des paramètres économiques et démographiques.

Plus besoin de nouvelle réforme. Il suffira de modifier la valeur de service du point autant que de besoin pour garantir l'équilibre financier.

Un moyen parfait pour imposer l'austérité car la valeur du point baissera au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de retraités.

« Une baisse des pensions inéluctable »



L'objectif caché de cette réforme : orienter les salariés vers la capitalisation

Cette baisse générale des pensions aura pour conséquence d'inciter les salariés à s'orienter vers l'épargne individuelle ou à réclamer le renforcement des dispositifs de retraite supplémentaire pour le grand bonheur du gouvernement, des assureurs et des banquiers. En effet au regard des orientations européennes et de l'article 20 de la loi PACTE qui visent à accroître l'attractivité des produits d'épargne retraite, la volonté du gouvernement de nous imposer à terme, un dispositif de capitalisation ne fait donc guère de doute.

Dans les IEG qu'en sera-t-il ?

La seule prise en compte de l'ensemble de la carrière, au lieu des 6 derniers mois, pour le calcul de la pension, entrainerait dans les IEG une baisse du montant de la retraite de l'ordre de 20 à 35 % en fonction de la génération et de la date d'entrée dans les entreprises.

Mais au-delà des chiffres, pour la CGT c'est le principe même de ce système qui est néfaste !

Pour l'Ufict-CGT, il n'est pas question de négocier cette réforme régressive ni de négocier un régime supplémentaire de retraite par capitalisation. Un départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % est possible en augmentant les ressources.

« La capitalisation, la volonté cachée du gouvernement »

La CGT propose de :

- Supprimer les aides et exonérations de cotisations des entreprises, inefficaces pour soutenir l'emploi.
- Soumettre à cotisations tous les éléments de revenus.
- Instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises.
- Augmenter les cotisations au fur et à mesure des besoins.



En novembre **JE VOTE CGT** la couleur de l'intérêt général

